



**MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION  
NATIONALE,  
DE LA JEUNESSE  
ET DES SPORTS**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## **Rapport du jury**

**Concours : CAPLP Externe**

**Section : Économie et Gestion**

**Spécialité : Gestion Administration**

**Session 2021**

**Rapport de jury présenté par :**

Anne GASNIER  
Inspectrice générale de l'éducation du sport et de la recherche  
Présidente de jury

*Les rapports des jurys des concours de recrutement sont établis sous la responsabilité des présidents de jury.*

## Table des matières

Statistiques générales .....	3
Épreuve de synthèse.....	4
I. Statistiques .....	4
II. Observations générales des membres du jury.....	4
III. Observations dossier par dossier .....	4
IV. Conseils aux candidats.....	7
Épreuve de spécialité.....	9
I. Statistiques .....	9
II. Observations générales des membres du jury.....	9
III. Observations dossier par dossier.....	10
IV. Conseils aux candidats.....	11
Épreuve de mise en situation professionnelle.....	12
I. Statistiques .....	12
II. Remarques du jury .....	12
III. Conseils pratiques.....	14
Épreuve sur dossier .....	16
I. Statistiques .....	16
II. Remarques du jury.....	16

## Statistiques générales

	<b>CAPLP externe</b>	<b>CAFEP externe</b>
Postes mis au concours	25	FERMÉ
Candidats inscrits	919	
Candidats présents	206	
<b>ADMISSIBILITÉ</b>		
Candidats admissibles	60	
Moyenne des présents	7.72	
Moyenne des admissibles	11.92	
Barre d'admissibilité	9.85	
<b>ADMISSION</b>		
Candidats présents	51	
Moyenne des présents	10.96	
Moyenne des admis	12.7	
Moyenne générale du dernier admis	10.75	
Candidats admis	25	

## Épreuve de synthèse

### I. Statistiques

Nombre de copies corrigées :

Notes	< 5	5 >= et 8	8 >= et 10	10 >= et 12	12 >= et 15	>=15
Nombre	45	57	35	26	22	16
%	22.4%	28.3%	17.4%	13.0%	10.9%	8.0%

Pourcentage de candidats ayant une note $\geq$ 10	31.9%
---	-------

Note la plus basse /20	0.8
Note la plus haute /20	20
Moyenne générale de l'épreuve / 20	8.27

### II. Observations générales des membres du jury

#### A. La note de synthèse

Le sujet était centré sur une approche à la fois économique, juridique et managériale. Les documents proposés présentaient des articles de presse dans ces trois domaines ainsi qu'un extrait de programme faisant référence à des fondamentaux du programme d'économie-droit en lycée professionnel.

#### B. Les questions

Quatre questions économiques ou juridiques à portée didactique étaient proposées. Certaines questions étaient doubles et appelaient une réponse complète.

### III. Observations dossier par dossier

#### A. Note de synthèse argumentée

##### 1. Sur la forme

##### Les points positifs

Les documents du corpus étaient clairs, accessibles et le plus souvent bien compris par les candidats.

De manière générale, les candidats ont fait preuve d'une bonne maîtrise de la technique de la note de synthèse. Un certain nombre de copies est de qualité tant au niveau de la rédaction que de la présentation et plusieurs copies font état d'une bonne maîtrise de la langue avec un effort de structuration par l'utilisation de titres et de sous-titres évocateurs.

La majorité des copies présente une bonne maîtrise grammaticale et orthographique ce qui est un attendu incontournable pour la réussite de l'épreuve ( cf le référentiel de compétences des métiers du professorat et de l'éducation).

### **Les points d'amélioration**

Certaines copies ne comportent pas de plan avec des titres apparents. D'autres présentent un plan, mais uniquement les grands axes (on ne distingue pas les sous-parties).

Le vocabulaire manque de richesse, plusieurs copies présentent de nombreuses répétitions (manque de vocabulaire technique ce qui complexifie la rédaction des réponses aux questions juridiques de certains candidats).

## **2. Sur le fond**

### **Les points d'amélioration**

La contextualisation du sujet est souvent insuffisante, voire absente, pour amener la problématique. Le candidat rédige fréquemment une phrase d'accroche qui sert également de contextualisation, ce qui est insuffisant.

Le jury a constaté un manque de problématisation du sujet. L'analyse du sujet se résume souvent à une recopie des documents et à des paraphrases. Les candidats ont des difficultés à dégager une vraie problématique : celle-ci est beaucoup trop souvent une question qui reprend les deux termes du sujet sans véritablement chercher à dégager une analyse personnelle. Il en découle des propositions de plans qui ne permettent pas toujours de traiter le sujet de façon satisfaisante.

L'exploitation pédagogique, lorsqu'elle est présente, se résume la plupart du temps à une simple mention dans l'introduction.

Les candidats ont ainsi souvent orienté leur synthèse sur le RGPD, c'est-à-dire le volet réglementation et encadrement des données personnelles (partie juridique) plus que sur la dimension économique et celle de l'exploitation commerciale de ces données. Une dimension du sujet était donc moins souvent évoquée par les candidats.

## **3. Rappel sur la note de synthèse argumentée**

Il est impératif d'organiser et de maîtriser la démarche de la note de synthèse argumentée. Cela passe par une lecture attentive des consignes et des documents qui conduisent à une analyse débouchant sur l'établissement d'une problématique explicite et claire. La problématique n'est ni une définition, ni une démonstration, ni un exposé. Elle émane de la lecture du dossier et des connaissances des candidats : elle réside dans la formulation d'une question dont la structuration de la réponse permette la mise en cohérence des différents aspects du dossier

Le raisonnement est ensuite développé au travers de la question posée transformant le sujet en

débat lié au thème abordé et apportant successivement des réponses partielles. Le plan découle de ce questionnement et amène les réponses, il doit être solidement structuré (brouillon nécessaire).

Le jury insiste sur le fait que les documents pédagogiques du sujet doivent être intégrés dans la note de synthèse au même titre que les autres documents. En effet, il est important d'inclure à la note de synthèse les notions d'économie-droit à aborder en baccalauréat professionnel. Des éléments personnels ou hors corpus ne doivent pas apparaître dans la synthèse.

Les connecteurs logiques doivent être employés de manière appropriée. Les différentes parties doivent être bien marquées. La démarche doit être analytique : il ne s'agit pas de juxtaposer des extraits du corpus. Un trop grand nombre de candidats néglige la conclusion qui, pour une majorité de copie, est peu développée voire absente.

#### **4. Le jury a apprécié les copies qui présentent les points communs suivants**

Les bonnes copies sont celles qui manifestent une maîtrise de la méthodologie de la note de synthèse. Le jury a apprécié les copies de candidats qui proposent :

- une introduction bien structurée posant une accroche, une présentation du sujet et une problématique pertinente en rapport avec le sujet posé ;
- un développement rédigé avec des connecteurs logiques et équilibré faisant ressortir de façon judicieuse l'ensemble des idées du corpus documentaire, avec des titres de parties apparents et pertinents ;
- une conclusion bien rédigée qui finalise de manière synthétique la note et offre une ouverture pertinente.

Le recul pris par le candidat à travers un plan et une problématique montrant sa capacité à se mettre à hauteur de l'exploitation pédagogique.

### **B. Questions à portée didactiques à caractère juridique ou économique :**

#### **1. Remarques d'ordre général**

Le jury rappelle que les réponses doivent correspondre à la question (pertinence, précision et exhaustivité) et présenter les concepts et des exemples pour les illustrer.

Il est crucial que les candidats actualisent leurs connaissances disciplinaires et aient la capacité de prolonger leur réflexion en s'appuyant sur les apports des théoriciens.

Un effort est demandé par rapport à la partie juridique qui, régulièrement, est moins maîtrisée que l'économie.

#### **2. Questions à portée didactique à caractère juridique**

Il apparaît que les candidats ont connu de plus grandes difficultés sur la partie juridique, traitant certaines questions de façon très partielle : par exemple, du droit de la concurrence. Les fondamentaux juridiques ne sont pas suffisamment maîtrisés.

Le jury constate à nouveau un manque de précision et de rigueur dans le traitement de ces questions.

### **3. Questions à portée didactique à caractère économique**

Les questions posées, ne présentant pas de difficultés majeures et faisant référence aux fondamentaux de cette discipline, permettent de mesurer objectivement le degré de maîtrise scientifique des candidats.

Les questions économiques font appel à un corpus de connaissances relativement générales en économie. Ces questions sont parfois traitées de manière très superficielle et approximative. Les mécanismes économiques manquent parfois d'explicitation. Les références aux auteurs et aux théories sont très rares. Le vocabulaire employé est parfois insuffisamment précis. Certaines réponses sont hors-sujet, d'autres sont traitées de manière très superficielle.

### **4. Le jury a apprécié les copies qui présentent :**

- une définition claire des concepts, celles qui font référence à des théories, celles qui explicitent les mécanismes ;
- des réponses structurées et véritablement argumentées et non pas une simple liste d'idées formulées sous forme sommaire ;
- une maîtrise des références à l'actualité juridique ou économique.

Conseils aux candidats sur les questions à portée didactiques à caractère juridique ou économique (remarques générales)

Sur le fond, les candidats doivent impérativement posséder une culture juridique et économique, notamment grâce à la lecture des ouvrages de référence (manuels universitaires ou livres d'auteurs), d'articles de fonds et d'actualité. Le jury a apprécié les copies de candidats manifestant une maîtrise des concepts et des savoirs.

Il est en outre indispensable de faire un effort sur la structuration des réponses ainsi que sur la qualité de l'argumentation.

- Donner les définitions des concepts mobilisés par les questions ;
- Mobiliser des connaissances précises ;
- Faire référence à des apports théoriques en citant des penseurs (sur la partie économique notamment) ;
- Illustrer les réponses par des exemples ;
- Utiliser un vocabulaire scientifique adapté (économique ou juridique) ;
- Structurer et justifier les réponses ;
- Ne pas hésiter à se relire pour traquer les éventuelles fautes d'orthographe.

## **IV. Conseils aux candidats**

Les candidats doivent veiller à la maîtrise de la technique de la note de synthèse, mais également à la maîtrise de la langue française : le vocabulaire doit être riche, précis et adapté au contexte proposé dans le sujet. Les candidats doivent veiller à la qualité de leur problématique, du plan qui en découle. Des connecteurs logiques doivent être employés tout au long de l'écrit afin de lier les

idées les unes avec les autres.

- Maîtriser la méthode de la note de synthèse ;
- Faire un plan visible avec des titres apparents (saut de lignes entre les parties, mettre des phrases de transition en sautant des lignes...) ;
- Utiliser un vocabulaire adapté (précis, technique) ;
- Faire référence à l'intégralité des documents du corpus (citer les documents avec leur numéro) ;
- Intégrer la « pédagogie » pas seulement dans l'introduction mais aussi dans le développement ;
- Soigner la conclusion ;
- Soigner la copie au niveau de l'orthographe, de la syntaxe ainsi que sur la lisibilité (éviter les ratures, l'écriture abrégée...) ;
- Indiquer le nombre de mots en fin de synthèse.

## Épreuve de spécialité

---

### I. Statistiques

Nombre de copies corrigées :

Notes	< 5	5 >= et 8	8 >= et 10	10 >= et 12	12 >= et 15	>=15
Nombre	69	59	28	28	20	2
%	33.5%	28.6%	13.6%	13.6%	9.7%	1.0%

Pourcentage de candidats ayant une note $\geq$ 10	24.3%
---	-------

Note la plus basse / 20	0.33
Note la plus haute / 20	19.7
Moyenne générale de l'épreuve / 20	6.97

### II. Observations générales des membres du jury

#### A. Sur la forme

Le jury attend des candidats qu'ils témoignent de capacités à présenter des écrits professionnels, structurés, facilitant la mise en avant des idées mais aussi la prise de décision d'un responsable hiérarchique.

Il a particulièrement apprécié les copies présentant des travaux originaux, organisés, soignés et permettant de faire ressortir les connaissances des candidats.

#### B. Sur le fond

Le jury attend du candidat qu'il s'approprie le contexte de l'organisation.

Il a apprécié les copies démontrant une capacité à exploiter de façon pertinente les ressources documentaires, mobilisant des connaissances dans un contexte professionnel. Les copies démontrant une réelle prise de hauteur par rapport aux problématiques soulevées ont été appréciées.

À l'inverse, il a regretté les copies sans réflexions poussées menées avec une analyse tronquée du contexte. Le jury aurait apprécié que les candidats argumentent davantage afin d'apporter une valeur ajoutée dans leurs réponses.

### **III. Observations dossier par dossier**

#### **A. Dossier 1 : Diagnostic et stratégie de communication**

Le candidat devait proposer une analyse structurée de la politique de communication de l'association, élaborer un plan de communication cohérent en fonction de publics ciblés et enfin concevoir la maquette et un argumentaire à destination des donateurs issus du tissu économique local.

Le jury a apprécié la capacité des candidats à analyser le contexte et à le rapprocher de la politique de communication de l'association. Il a également apprécié les candidats ayant proposé un traitement stratégique (forces, faiblesses notamment) et adapté en fonction des cibles visées. Enfin, le jury a apprécié les propositions originales et structurées du support de communication. Dans l'ensemble, le dossier 1 est le plus abouti.

Il regrette toutefois que certains candidats limitent leur réflexion à de simples éléments descriptifs issus des annexes, sans réelle volonté d'argumentation.

#### **B. Dossier 2 : Étude de la santé financière, création d'une nouvelle activité et opportunité de ressources de financement participatif**

Le candidat devait analyser la situation financière de l'association et dégager la rentabilité de ses activités. Il devait par la suite étudier l'opportunité de créer une nouvelle activité de ressourcerie. Enfin, le candidat devait proposer une synthèse professionnelle reprenant ses observations et incluant des modes de financements alternatifs.

Le jury a apprécié les réponses démontrant des connaissances techniques comptables et financières, permettant une analyse en lien avec les problématiques de l'association.

Il a particulièrement apprécié les candidats proposant des travaux structurés et aboutis.

Le jury déplore le manque de connaissances scientifiques et techniques des candidats ne permettant pas une exploitation pleine du corpus documentaire. Il regrette les traitements erronés et/ou partiels. Les candidats ne doivent pas se limiter à la juxtaposition d'informations issues de la documentation.

#### **C. Dossier 3 : Programmer les démarches à entreprendre pour préparer le départ volontaire à la retraite du comptable**

Le candidat devait programmer le départ en retraite du comptable, construire un plan de transmission des compétences et conclure en comparant deux solutions de recrutement.

Le jury a apprécié les réflexions menées par certains candidats sur la base de connaissances solides des enjeux des ressources humaines.

Le jury regrette le manque de culture professionnelle des candidats. Il déplore également une mauvaise compréhension des attendus du dossier menant à une analyse partielle voire erronée de la situation.

## **D. Question relative a une problématique de professionnalisation**

### **1. Dominante administration :**

Il était question de démontrer l'intérêt pour une organisation de capitaliser et de transmettre les compétences de ses salariés.

### **2. Dominante gestion :**

**Question : En quoi l'analyse des états financiers participe-t-elle à la prise de décisions ?**

Le candidat ne traite qu'une seule des questions proposées. On attend de lui qu'il mobilise ses connaissances techniques et scientifiques en lien avec le sujet pour répondre à une problématique posée dans un contexte donné.

Le jury a apprécié les écrits structurés, avec présentation de la problématique et des enjeux dans le contexte donné, et les argumentations pertinentes et concrètes prenant appui sur des connaissances solides.

Il a toutefois regretté un traitement déséquilibré de la question, voire l'absence de développement.

## **IV. Conseils aux candidats**

La réussite de l'épreuve nécessite du candidat qu'il s'y soit bien préparé, par :

- la réalisation des sujets des années précédentes ;
- la prise en compte des conseils émis dans les rapports des jurys ;
- la maîtrise des savoirs économiques et juridiques nécessaires au traitement des dossiers ;
- le développement d'une culture professionnelle sur les grandes problématiques actuelles des organisations aussi bien au niveau des ressources humaines, de l'analyse des données de gestion, de la culture digitale que de l'ESS (Économie Sociale et Solidaire).

Le candidat veillera particulièrement pendant l'épreuve à :

- traiter le sujet dans sa globalité, en ne négligeant aucune des parties ;
- présenter les réponses en utilisant des écrits professionnels pertinents, soignés (note de synthèse, tableaux, support communicant ...) permettant une mise en valeur des idées et favorisant la prise de décision. Les propos doivent être clairs et organisés, la qualité rédactionnelle irréprochable ;
- mobiliser ses connaissances dans le cadre du contexte donné. Une analyse fine de la politique de l'organisation permettra de mieux cerner les enjeux liés aux problématiques soulevées dans chaque dossier ;
- analyser avec pertinence la documentation professionnelle mise à disposition. Les données doivent être exploitées, reformulées et contextualisées.

## **Épreuve de mise en situation professionnelle**

---

### **I. Statistiques**

Nombre de candidats interrogés : **sur admissibles**

<b>Notes</b>	<b>&lt; 5</b>	<b>5 &gt;= et 8</b>	<b>8 &gt;= et 10</b>	<b>10 &gt;= et 12</b>	<b>12 &gt;= et 15</b>	<b>&gt;=15</b>
Nombre	2	19	8	4	10	8
%	4.0%	37.3%	15.7%	7.8%	19.6%	15.6%

Pourcentage de candidats ayant une note $\geq 10$	43.0%
---	-------

Note la plus basse / 20	2
Note la plus haute / 20	19
Moyenne générale de l'épreuve / 20	9.73

### **II. Remarques du jury**

Le candidat doit connaître le RAP (référentiel d'activités professionnelles), le REC (référentiel des épreuves certificatives), le GAP (guide pédagogique) et le programme d'éco-droit en baccalauréat professionnel GA.

Outre une posture et une tenue vestimentaire professionnelle pendant l'épreuve, Le jury attend du candidat :

- une expression orale claire, rigoureuse et dynamique ainsi qu'une bonne capacité d'écoute ;
- une connaissance des enjeux de la scénarisation ;
- une proposition d'activités pédagogiques réalistes ;
- une projection sur sa posture d'enseignant en GA ;
- une réalisation pédagogique personnalisée et réfléchie ;
- une proposition concrète d'un travail en collaboration avec l'équipe pédagogique ;
- une réelle prise en compte et une exploitation en lien avec les PFMP ;
- une connaissance de la démarche pédagogique en bac pro GA ;
- une connaissance du plan prévisionnel de formation ;
- une connaissance des attendus de la transformation de la voie professionnelle ;
- une contextualisation d'une situation professionnelle.

## **A. Au niveau de l'exposé**

Le jury attend un exposé structuré en lien avec le sujet proposé qui comprend :

- la mise en situation en face à face pédagogique réaliste et cohérente avec des exemples concrets intégrant un espace professionnel (environnement physique et numérique) dédié au baccalauréat professionnel ;
- le rôle et les activités de l'enseignant **ET** de l'élève ;
- l'explicitation des intentions pour les élèves et des choix pédagogiques justifiés ;
- le détachement de ses notes et éventuellement des supports apportés ;
- l'optimisation du temps imparti ;
- la justification du scénario dans la progression annuelle et des prérequis associés ;
- la clarté et la fluidité de l'expression orale ;
- la conclusion.

## **B. Au niveau de l'entretien :**

### **1. Le jury attend du candidat :**

- une écoute active lors des échanges ;
- une capacité à faire preuve de réactivité et de dynamisme ;
- une capacité à prendre du recul par rapport à ses propositions et à imaginer d'autres stratégies pédagogiques ;
- une capacité à prendre en compte les problématiques liées aux spécificités du baccalauréat professionnel ;
- un apport de réponses synthétiques et argumentées ;
- le candidat doit prendre conscience qu'il s'agit d'un temps d'échange et d'explicitation qui permet au jury d'appréhender l'adéquation entre la posture du candidat et le métier d'enseignant.

### **2. Exigences de l'épreuve**

- Une réalisation pédagogique professionnelle structurée avec une animation réaliste ;
- Une mise en situation avec un contexte d'enseignement (établissement, classe, champ professionnel) ;
- Une connaissance des enjeux, des modalités d'enseignement et de la pédagogie de l'alternance ;
- Une connaissance précise de l'évaluation en baccalauréat professionnel ;
- Une description précise des activités et de la diversité des publics.

### 3. Erreurs récurrentes

- Une utilisation de ressources sans appropriation, ni réflexion, ni analyse ;
- Une présentation théorique, linéaire ;
- Une approche déductive ;
- Une mauvaise connaissance du « scénario pédagogique » à visée professionnalisante (objectifs et conception).
- La non-prise en compte de la totalité du sujet,
- Une méconnaissance des spécificités de la voie professionnelle.
- Une organisation pédagogique peu ou pas présentée,
- Une approche dichotomique entre les enseignements de la gestion et de l'administration,
- Une utilisation et une lecture « inappropriée » ou « réductive » de fiches pédagogiques modélisantes,
- Une démonstration trop centrée sur l'activité de l'enseignant et non sur celle des élèves,
- Une non exploitation des PFMP dans leur démarche pédagogique,
- Un manque de cohérence au regard du sujet et du profil des candidats.

### III. Conseils pratiques

Le jury recommande au candidat de :

- s'appuyer sur les recommandations du rapport de jury,
- observer les pratiques pédagogiques au sein de plusieurs lycées professionnels,
- connaître les modalités et les exigences de l'épreuve du concours,
- s'approprier le référentiel et le guide d'accompagnement pédagogique, pour identifier et utiliser à bon escient la terminologie employée.
- intégrer les outils numériques dédiés aux apprentissages ainsi que le simulateur administratif.
- s'informer sur les finalités et les spécificités inhérentes au baccalauréat professionnel et consulter les sites à usages pédagogiques (exemple : le site national CERPEG <http://www.cerpeg.fr>)
- exposer une production pédagogique personnelle,
- prendre du recul quant à l'utilisation éventuelle de manuels scolaires et ne pas se contenter d'en faire une exploitation linéaire.
- s'inspirer de son éventuelle expérience professionnelle et la réinvestir de manière pédagogique,
- connaître les enjeux des périodes de formation en milieu professionnel et leur interaction avec la formation en établissement scolaire.
- tenir compte des diverses contraintes du sujet (niveau d'enseignement, contexte spécifique...).
- optimiser la gestion du temps pour la présentation,

- maîtriser les règles de la communication orale,
- prendre en compte l'actualité de la voie professionnelle,
- s'approprier le programme d'économie droit et assurer une veille informationnelle,
- réfléchir à la posture de l'enseignant lors de l'animation de la classe,
- réfléchir aux modalités de travail et d'animation avec les autres champs disciplinaires.

# Épreuve sur dossier

---

## I. Statistiques

Nombre de candidats interrogés : **sur admissibles**

Notes	<5	5 >= et < 8	8 >= et < 10	10 >= et < 12	12 >= et < 15	>= 15
Nombre	0	11	8	8	12	12
% 2019	0%	21.6%	15.7%	15.7%	23.5%	23.5

Pourcentage de candidats ayant une note $\geq$ 10	62.7%
---	-------

Note la plus basse / 20	5
Note la plus haute / 20	18
Moyenne générale de l'épreuve / 20	11.27

## II. Remarques du jury

### A. Sur les dossiers

Rappel : L'épreuve consiste en une exploitation didactique du dossier documentaire en établissant les liens entre les savoirs attendus et la progressivité des apprentissages. Elle ne consiste pas en une production de séquence pédagogique mais en l'exploitation d'un contexte réel permettant l'acquisition progressive de savoirs. Le dossier documentaire doit être produit par le candidat et être composé d'une dizaine de pages au maximum (hors annexes).

#### 1. Sur la forme

La majorité des dossiers présente une qualité éditoriale professionnelle.

**Le jury a apprécié :**

- une qualité de forme qui facilite le repérage des thèmes exploitables ;
- des annexes lisibles, numérotées et aérées ;
- des annexes non didactisées.

**Le jury a regretté :**

- des dossiers sans qualité éditoriale professionnelle (pagination, reliure, etc.) ;
- le manque de lisibilité de certains documents fournis.

## **2. Sur le fond et la structure**

Le jury constate, à nouveau, qu'une majorité de dossiers documentaires respectent la définition de l'épreuve et présentent un contexte professionnel vécu ou observé sans exploitation pédagogique. Cependant, le jury relève que certains dossiers comportent trop peu d'annexes.

### **3. Le jury a apprécié :**

- un contexte professionnel réel ;
- des dossiers complets, synthétiques et structurés, couvrant un large champ de situations professionnelles ;
- une diversité et une richesse des annexes en rapport avec les thématiques du dossier.

### **4. Le jury a regretté :**

- les dossiers non conformes à la définition de l'épreuve ;
- des documents non empruntés à une situation réelle ;
- des annexes orientées vers une thématique professionnelle trop restreinte ;
- la présence d'annexes déjà didactisées ;
- des documents non actualisés, parfois très anciens ;
- des documents construits par le candidat.

## **B. Sur l'exposé**

Les meilleurs exposés présentent, avec une communication aisée, structurée, convaincante et illustrée

### **1. Le jury a apprécié :**

- une démarche de didactisation du contexte, des documents et des savoirs associés ;
- une transposition didactique fondée sur une articulation pertinente entre les savoirs associés et le dossier documentaire ;
- des connaissances scientifiques et techniques solides ;
- une proposition de didactisation qui intègre une progressivité dans l'acquisition des apprentissages.

### **2. Le jury a regretté :**

- un manque de compréhension de l'épreuve. Souvent, les candidats présentent une séquence pédagogique en lieu et place d'une transposition didactique ;
- une démarche didactique réduite à la seule simplification des annexes ;
- un exposé déconnecté des savoirs associés et/ou de la situation professionnelle annexée au sujet ;
- un manque d'appui sur les savoirs associés pour réaliser la transposition didactique ;

- une difficulté à faire la différence entre une exploitation pédagogique du dossier et sa transposition didactique ;
- un exposé qui ne traite pas du sujet proposé, ou qui sort du sujet ;
- un manque de structuration de l'exposé, voire des propos confus ;
- une utilisation restreinte des annexes à didactiser ;
- un choix non pertinent des documents à didactiser par rapport au sujet.

## **C. Sur l'entretien**

### **1. Le jury a apprécié :**

- le candidat capable de mettre en relation les savoirs avec le dossier documentaire ;
- la valorisation d'une logique de construction et de progressivité des savoirs, adaptée aux besoins des élèves ;
- la fluidité de propos argumentés ;
- l'utilisation d'un registre de langage adapté à l'épreuve et un vocabulaire professionnel précis ;
- une bonne connaissance des finalités de la formation concernée, de l'actualité de la vie professionnelle, de l'institution et des valeurs de la République ;
- les candidats capables de prendre du recul en tenant compte des propositions des jurys.

### **2. Le jury a regretté :**

- une insuffisante maîtrise et prise en compte des savoirs associés ;
- une incapacité à entrer dans un échange réflexif ;
- une incapacité à se libérer d'une prestation standardisée ;
- un manque de recul sur la proposition didactique exposée ;
- des réponses peu argumentées, incomplètes, superficielles ;
- un manque de connaissances relatives à l'enseignement professionnel et aux champs d'activités de la gestion et de l'administration ;
- une représentation erronée des conditions d'exercice du métier et une méconnaissance de l'institution.